



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Saint-Marseille, au 52, chemin du fleuve, à Pointe-des-Cascades, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure:

QUE conformément aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure, pour le lot 4818798 du cadastre du Québec – est soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis.

DEMANDE

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2023_DM_01 : 4 981 760 du cadastre du Québec – Modification de la marge avant secondaire (sur le chemin du canal) pour qu'elle soit à 5,44 mètres plutôt que le 7 mètres de la grille des usages et l'empiètement des escaliers dans la marge avant au-delà du 2 mètres permis.

Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : dg@pointe-des-cascades.com, si elles en manifestent le désir.

QUE cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur demande à l'hôtel de ville de la Municipalité.

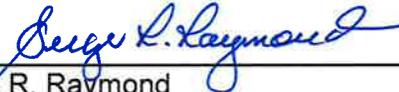
DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 13e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 octobre 2023, entre 10 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 octobre 2023.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier